

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 mai 2023**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 37  
Absents excusés : 00

Date de convocation : 04/05/2023

**Délibération N° D-2023-1105-07**

**Membres présents : 37 membres**

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur Alain GROSSKOST pour voter en son nom.

**Membres absents excusés : ../..**

**Objet : Reconduction de la section sportive scolaire football avec le Collège du Kochersberg**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes du Kochersberg participe depuis l'année 2015 au financement de la section sportive scolaire football du Collège du Kochersberg à Truchtersheim.

La convention quadripartite qui régit le fonctionnement et le financement de cette section sportive est signée avec le collège, le District d'Alsace de Football, les clubs locaux de l'AS Kochersberg et du FC Truchtersheim. Celle-ci arrive à échéance à la fin de cette année scolaire et la question de son renouvellement se pose. Actuellement, la CCK participe au financement de la section sportive à hauteur de 5 900 € / année scolaire.

Dans un souci d'équilibre avec le soutien apporté à d'autres activités organisées par les collèges du territoire (section basket, chorale), le Président souhaite réduire la participation financière de la collectivité à 3 000 € / année scolaire.

Après discussion et délibération par 36 voix pour et 1 contre, le Conseil communautaire valide la proposition du Président et accepte le principe d'une participation à hauteur de 3 000 € / année scolaire. Le Président est autorisé à signer la nouvelle convention qui doit régir le fonctionnement de la section sportive scolaire football.

Fait à Truchtersheim, le 15 mai 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL